

Diapositive 1

Cette partie me semble un peu longue Genoud Patrick; 20.06.2022 GP1

Mise à jour permanente

- Bilan des mutations 2021 et points de diligence
- ConverCe
- Norme 2015 dénombrement des éléments
- Dossiers de mutations validité et qualité



ConverCe

- Les dossiers d'immatriculation sont à saisir dans ConverCe à réception des mandats.
- Le nom du fichier **zip** joint dans ConverCe doit se composer du numéro ConverCe, suivi de l'extension **_PT.zip** ou **_ITF.zip** (14318123456_PT.zip, par exemple).

 Les fichiers (plan, tableau, schéma, fichier ptp, fichier itf, ...), contenus dans le zip, doivent être nommés sur le même principe et facilement identifiables (14318123456_PlanMUT.pdf, 14318123456.ptp, par exemple).

Le numéro ConverCe doit être saisi d'une seule traite sans espace, ni tiret.

• En ce qui concerne les mutations en **mensuration numérisée**, le GOP joint obligatoirement, dans le fichier **zip**, **les protocoles de levé (terrestre ou GPS) et le protocole d'intégration** au format pdf (14318123456_Helmert.pdf, par exemple).



Normes DCG

• Le GOP doit prendre en compte, dans son dossier de mutation, les mises à jour de la couverture du sol déjà introduites en BDCO par des dossiers non encore déposés au Registre foncier. Au niveau du dénombrement, seuls les n° ad hoc nouveaux liés à son dossier, seront saisis dans ConverCe.

Employer les données de la BDCO introduites par anticipation (dossiers tels que PR, MPD, mutations CS, ...) afin d'éviter tout « rétropédalage »

La couverture du sol correspond à un état de fait et non à un état de droit



Mutations

- Le seuil Interlis est abaissé à 20 points, tous thèmes confondus, depuis le 01.02.2022.
- Lors de fractionnement abandonné, le GOP doit informer la DCG, par mail à l'adresse mutation.mo@vd.ch, afin que cette dernière puisse clore le dossier dans ConverCe et supprimer les points limites superflus en BDCO.

Rappel de la séance d'information aux bureaux de géomètres du 3 juin 2018, car la procédure a été « un peu oubliée » => BDCO conserve des points limites superflus et inutiles

Campagne de « rattrapage » effectuée par la DCG auprès des GOP (statut ConverCe)



Matérialisation des PL

- Les points limites disparus ou détériorés sont à rétablir dans le cadre de la mise à jour permanente des constructions. (principe de la zone de mandat)
- Les **points limites** sont à rétablir à partir des **éléments techniques originaux** en mensuration numérisée : formulaires 40 ou éléments de mutations.



Evolution de sécurité

- Procédure de connexion modifiée depuis le 18 novembre 2020
- Authentification à deux facteurs avec SMS (authentification forte)
- Possibilité de « mémoriser » cinq appareils maximum à la fois
- Limites du système mises en évidence lors du confinement



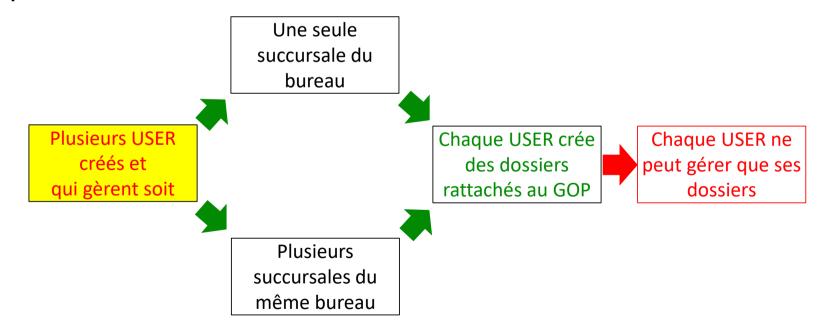
Evolution de sécurité

- Avec la nouvelle procédure de connexion, si le collaborateur doit valider une étape depuis un poste « non mémorisé » il doit effectuer une authentification forte avec les inconvénients suivants :
 - L'enregistrement d'un sixième poste provoque la révocation du premier poste
 - L'envoi de SMS est effectué sur un portable « non disponible » (vacances, maladie,...)
- Réflexion menée par la DGNSI et la DCG pour améliorer le processus



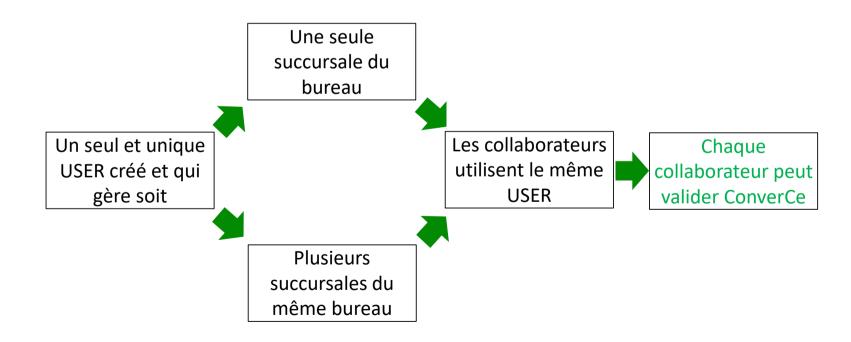
Variante envisagée

• Création de plusieurs USER





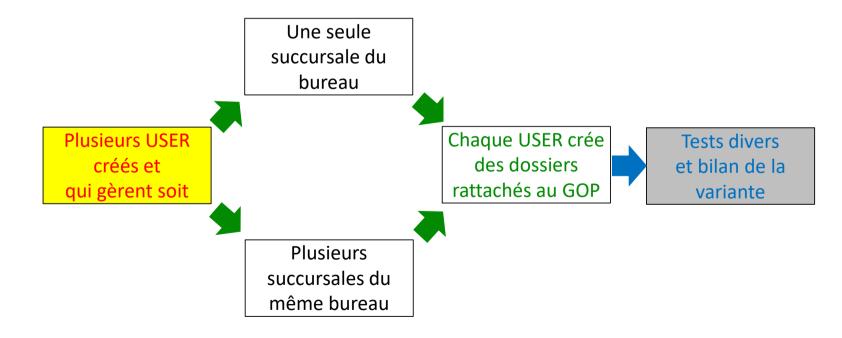
Structure de la base





Variante envisagée

• Création de plusieurs USER





Variante envisagée - bilan

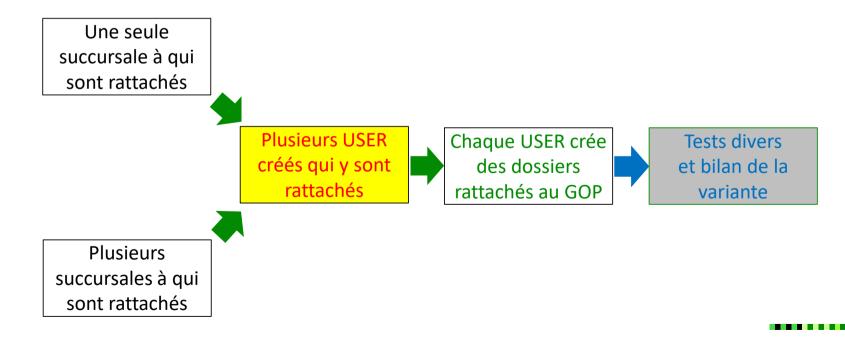
Chaque USER ne voit et ne gère que les dossiers qu'il a créé
 Si le collaborateur « gestionnaire » du dossier est absent, le dossier ne peut pas être validé dans ConverCe

Bloquant pour une utilisation rationnelle



Variante retenue

• Modification de la structure même de ConverCe (hiérarchie, droits,...)





Variante retenue - bilan

- Chaque USER voit et gère tous les dossiers de la succursale
- Les GOP, intéressés par cette nouvelle possibilité, ont été invités à transmettre une liste des collaborateurs devant obtenir un accès (chaque USER est créé par la DGNSI)
- La DCG affecte, dans ConverCe, le USER créé au GOP correspondant
- Le GOP reste responsable de communiquer, à la DCG, tout départ de collaborateur



Norme DCG 2015 – dénombrement des éléments

Constats DCG

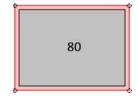
- Plusieurs divergences entre GOP-DCG au niveau du dénombrement des bâtiments, des couverts et des points de situation
- Plusieurs remarques pertinentes de GOP

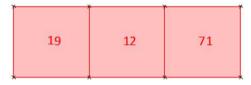
La norme DCG 2015 sera mise à jour et complétée de quelques exemples de dénombrement lors de la pose d'isolation périphérique, de l'immatriculation de bâtiments contigus et de couvert avec ou sans numéro ECA.

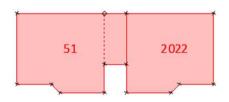


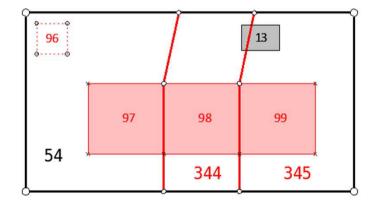
Norme DCG 2015 – dénombrement des éléments

Exemples de cas











Durée de validité des dossiers

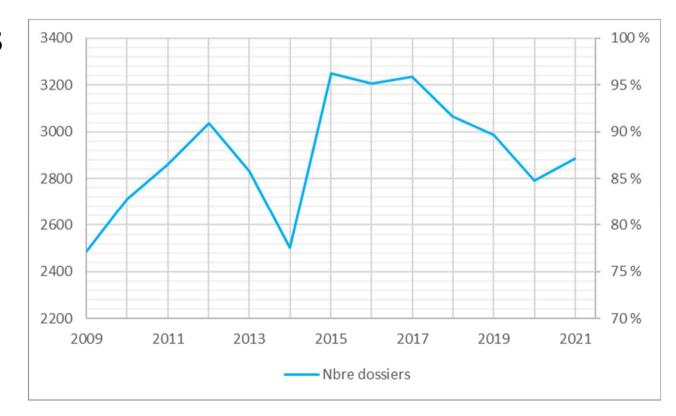
- Art. 28, alinéa 2 du RLGéo-VD
 - 2 La durée de validité des dossiers de mutation n'excède pas 3 ans. Elle peut exceptionnellement être prolongée pour une durée maximale de 2 ans à la requête de son auteur.
 - 3 La requête de prolongation doit être motivée et déposée par écrit auprès du service en charge de la mensuration officielle.

Toute requête doit être déposée avant les 3 ans par son auteur



Qualité des dossiers

Année	Nbre dossiers en BDCO
2009	2487
2010	2711
2011	2861
2012	3036
2013	2830
2014	2503
2015	3251
2016	3205
2017	3234
2018	3064
2019	2986
2020	2793
2021	2884





Qualité des dossiers

Année	% Dossiers sans erreur
Annee	% Dossiers sans erreur
2009	73 %
2010	75 %
2011	78 %
2012	85 %
2013	91 %
2014	89 %
2015	92 %
2016	93 %
2017	94 %
2018	94 %
2019	95 %
2020	
2021	90 %

